



Commission Ligues Affinitaires  
Convention partenariale concernant la fête annuelle des  
Sections Sportives Scolaires de Badminton d'Ile-de-France

---



**Entre les soussignés :**

L'association sportive de l'établissement : XXX

Situé à l'adresse : XXX

Représenté par, XXXX

en sa qualité de Chef d'établissement et de Président de l'Association

**d'une part,**

**Et**

Ligue Ile-de-France de Badminton (LIFB)

Dont le siège est au :

96/98 rue blanche

75009 PARIS

Représentée par Monsieur Olivier PLACE, en sa qualité de Président

Numéro SIRET : 34772637400023

**d'autre part,**

Compte tenu de la **circulaire N° 96-291 du 13-12-1996 (BO N° 47 du 26-12-1996)** qui fonde la création des Sections Sportives Scolaires et la « **Charte des Sections Sportives Scolaires** » publiée au **BO n° 25 du 20-06-2002** qui en précise la mise en œuvre,

**Il est convenu ce qui suit :**

Cette convention précise les modalités de partenariat concernant la « fête annuelle des Sections Sportives Scolaires » d'Ile-de-France de Badminton.

Cette fête annuelle est l'occasion pour les élèves des Sections Sportives Scolaires franciliennes de Badminton de rencontrer dans un cadre sportif leurs homologues franciliens.

Elle s'inscrit dans le cadre du projet et des animations de l'association sportive de l'établissement et doit remplir le double objectif de perfectionnement sportif et d'ouverture sur l'extérieur.

Ce projet concerne prioritairement les joueurs inscrits dans les Sections Sportives Scolaires de l'AS.

Afin de favoriser le développement de la pratique du Badminton, cet évènement permet de renforcer les liens entre la Ligue Ile-de-France, les enseignants responsables de ces sections et les joueurs sélectionnés pour l'occasion par le professeur.



Commission Ligues Affinitaires  
Convention partenariale concernant la fête annuelle des  
Sections Sportives Scolaires de Badminton d'Ile-de-France

---



**Article 1 :**

Cette fête annuelle pourra prendre tout ou partie du programme suivant : un stage technique, une animation ou une démonstration ou du jeu avec une personnalité du Badminton, une rencontre à forme compétitive, une rencontre avec les jeunes espoirs franciliens, Elite ou Pôle, d'une remise de récompenses ou de lots.

**Article 2 :**

Elle se déroulera un mercredi sur une journée complète au mois de juin en tenant compte des impératifs de chacun.

Le lieu sera déterminé par la Ligue Ile-de-France en concertation avec l'ensemble des responsables des sections.

**Article 3 :**

L'établissement ou l'AS prévient les partenaires conventionnés et les autorités de tutelle de leur participation à cet évènement.

**Article 4 :**

Les enseignants assurent que l'élève est un élément de la Section Sportive inscrit à l'AS.

L'établissement s'enquiert de l'autorisation parentale et de l'autorisation médicale nécessaire à cette participation.

**Article 5 :**

Sur demande motivée (joueur pressenti pour entrer en Section Sportive) un joueur d'association sportive peut être proposé pour participer à cette journée.

**Article 6 :**

Le responsable s'assure que les joueurs ont suffisamment de matériel et de change vestimentaire, voire de complément alimentaire ou de boisson, pour pratiquer une journée.

**Article 7 :**

Les sections sportives s'occupent de leurs déplacements allers et retours.

**Article 8 :**

Les adultes accompagnateurs des Sections Sportives, assurés par leurs soins, sont partie prenante dans l'organisation de cette journée.

**Article 9 :**

La Ligue Ile-de-France de Badminton prévoit le calendrier et envoie les invitations aux chefs d'établissement concernés.

**Article 10 :**

La Ligue Ile-de-France de Badminton met à disposition les cadres nécessaires au bon fonctionnement de cette journée, dont au moins un brevet d'état ou diplôme d'état.

**Article 11 :**

La Ligue Ile-de-France de Badminton prend à sa charge la restauration du midi, fournit les volants et le matériel nécessaire au bon déroulement de la journée, s'occupe des lots ou récompenses à délivrer.



Commission Ligues Affinitaires  
Convention partenariale concernant la fête annuelle des  
Sections Sportives Scolaires de Badminton d'Ile-de-France

---



**Article 12 :**

La Ligue Ile-de-France de Badminton établit un compte-rendu, envoyé en copie aux chefs d'établissements et aux responsables de sections.

**Article 13 :**

Cette convention est établie pour l'année scolaire en cours et reconduite tacitement chaque année.

**Article 14 :**

La présente convention pourra être dénoncée tous les ans par l'une ou l'autre des parties et en particulier en cas de non respect des dispositions stipulées ci-dessus.

Cette dénonciation se fera par lettre simple.

**Article 15 :**

Cette convention doit être signée à nouveau en cas de changement de chef d'établissement ou en cas de changement de présidence de Ligue.

Fait en deux exemplaires

A ....., le .....

Pour l'établissement XXX

**Monsieur/Madame XXX**

Faire précéder de la mention

« lu et approuvé »

Pour la Ligue Ile-de-France de Badminton

**Monsieur Olivier PLACE**

Faire précéder de la mention

« lu et approuvé »

**Ligue Ile-de-France de Badminton**

96/98 rue Blanche - 75009 Paris - Tél +33 (0)1 53 25 11 61 – Fax +33 (0)1 42 85 03 64

[secretariat@lifb.org](mailto:secretariat@lifb.org) - [www.lifb.org](http://www.lifb.org)

Siret : 34772637400023 – APE : 9312 C – Association Loi 1901 – Agréée Jeunesse & Sports